

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 17  
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2025/056**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés** : André RECURT, Serge SOHIER, Maurice LOUDET et Laurent LAGES.

**Objet** : RH - Renouvellement convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion 65

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le code général de la Fonction Publique

La CCPL adhérent depuis 2017 à la convention retraite proposée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées.

**Considérant** l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFP, et qui consiste en :

- une mission d'information et de formation multifonds au profit des collectivités et de leurs agents,
- une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la CDC en tant que gestionnaire de la CNRACL.

**Considérant** une rémunération à l'acte du Centre de Gestion en fonction des dossiers traités à la demande expresse de la communauté :

- |   |       |
|---|-------|
| - Accompagnement Personnalisé Retraite (Simulation de pension...) | 50 €  |
| - Liquidation de pension :  | 100 € |

Monsieur le Président propose de renouveler la convention « RETRAITE » mise en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées pour l'année 2025 et de l'autoriser à la signer. Il précise que la convention est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- De renouveler la convention retraite mise en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le **14 AVR. 2025**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250401-2025-056B-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025